

# Procès-Verbal du Conseil Municipal du 26 novembre 2013

---

Le Conseil Municipal est convoqué le Mardi 26 novembre 2013

**Ordre du Jour :**

- Subvention aux associations et CCAS
- Convention SATEP
- Convention dématérialisation des actes
- Demande de subvention
- Questions diverses

Présidence : Eric TORREILLES

Présents : Mrs et Mmes Astier Jean Louis, Aubrun Maryline , Carrasco Sylvie, Fernandes Annie, Fesquet Pascal , Fraisse Bruno, Linssolas Anne, Saint Pierre Eric, Trillon Christian, Weiss David,

Excusés : Fossat Martine, Gosse Frédéric, Talagrand Philippe,

Secrétaire : Eric Saint Pierre

Compte rendu affiché le 26-11-2013

---

La séance est ouverte à 20 h 30

Mr le Maire donne le compte rendu de la dernière séance.

Le procès-verbal de ladite séance est approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire propose au conseil de rajouter deux points à l'ordre du jour : droits de préemption et augmentation loyer BELGY. Le conseil donne son accord pour le rajout de ces deux points à l'ordre du jour.

<b><i>Délibération N°115/2013</i></b> <b><i>Subventions aux associations</i></b>
---

Mme AUBRUN , Mr TRILLON quittent l'assemblée.

Bruno FRAISSE présente au conseil les bilans des associations pour l'année 2012/2013

Le Conseil après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'octroyer pour 2013, les subventions suivantes :

Club Amitié des Fils d'Argent	330	€.
Association l'Alouette Lézannaise	330	€.
Palette et Déco	330	€.
Association la Gerbe	400	€.
Judo Club Lézannais	330	€.
Boule Joyeuse	330	€.
Lézanim's	650	€.
L'Embellie ( Théâtre)	330	€.
L'ASCL	990	€.
Histoire et Patrimoine de Lézan	330	€.
Club philatélique lézannais	330	€
Association Gardoise de Secourisme	330	€
Terre des Enfants	330	€

## Procès-Verbal du Conseil Municipal du 26 novembre 2013

---

APE	600	€
Léz'embouquinés	400	€
Ecole de Pétanque ACL	330	€

Mme AUBRUN , Mr TRILLON, reviennent dans la salle du conseil.

### ***Délibération N°116/2013*** ***Subvention CCAS***

Le Conseil après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'octroyer pour 2013, une subvention de 10 000 € au CCAS .

### ***Délibération N° 117 /2013*** ***Convention SATEP***

Suite à l'adhésion de notre commune à la communauté d'Alès Agglomération, il est nécessaire de procéder à un avenant à la convention d'assistance technique de l'eau, préalablement signée le 8 avril 2010.

En effet , cette convention avait été conclue pour les missions d'assainissement collectif et eau potable . Depuis le 13 février 2013, la compétence assainissement collectif étant transférée à la Communauté d'agglomération, Alès Agglomération, l'assistance technique du conseil général ne portera que sur l'eau potable.

Le conseil municipal après avoir délibéré autorise Mr le Maire à signer avec le conseil général l'avenant à la convention d'assistance technique à l'eau.

### ***Délibération N°118/2013*** ***Convention Dématérialisation des actes***

Mr le Maire rappelle que dans le cadre de la modernisation de l'exercice du contrôle de légalité , le ministère de l'Intérieur a mis en œuvre un dispositif d'échanges dématérialisés entre l'Etat et les Collectivités Territoriales , ainsi que les Etablissements Publics Locaux.

Au niveau du fonctionnement des services, les accusés de réception apparaissent sur le récepteurs de la collectivité , après transmission. Cette procédure permet l'économie de papier, de déplacements et accélère la procédure de transmission.

La télétransmission a été conçue de manière sécurisée et s'effectue en langage crypté. C'est la raison pour laquelle, il convient de recourir aux services d'un tiers de télétransmission qui est homologué par le ministère de l'intérieur. Il convient donc de désigner un prestataire homologué, ce qui permettra la signature d'une convention entre le représentant de l'Etat et les collectivités territoriales pour la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, et à l'unanimité , Décide :

- D'approuver le principe de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
- Mandate Mr le Maire pour procéder à la désignation d'un prestataire agréé.

## Procès-Verbal du Conseil Municipal du 26 novembre 2013

---

- Autorise Mr le Maire à signer la convention avec les services de l'Etat et toutes pièces à intervenir.

### *Demande de subvention Grappe 3*

Mr le maire fait lecture de la demande de subvention de l'association GRAPPE 3 . Il rappelle que cette association a pour objectif de soutenir et de développer une agriculture qui respecte l'environnement et la qualité de l'eau .

Le conseil , après avoir délibéré , souhaiterait que l'association fournisse plus de détails quant aux actions concrètes qu'elle met en place , notamment sur notre territoire.

Un courrier à l'association sera fait dans ce sens.

### *Délibération N°120/2013 Augmentation de loyer BELGY*

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'augmenter comme suit le loyer de Mme BELGY Noémie :

Loyer non augmenté depuis le 01-12-2013, indice de référence 3<sup>ème</sup> trimestre 2013 :

$418.81 \text{ €} \times 0.90 \% (3.76 \text{ €}) = 422.57 \text{ €} + 10.67 \text{ € de charges} = 433.24 \text{ €}$  applicable au 1<sup>er</sup> décembre 2013.

### *Délibération N°121/2013 Droits de préemption*

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur :

- L'immeuble cadastré Section AL N°190 , 4 rue des murailles, vendu par M. LE CARRE Claude aux consorts NOGUIER.
- L'immeuble cadastré Section AL N°113-115p , 1 bis chemin de Costelongue, vendu par M. LAPORTE André à M BAILLEUL Adrien.
- L'immeuble cadastré Section AK N°2172 , Fondarène, vendu par M. CRABECK Michel à NOVAK Jean Claude.

### *Questions diverses*

**Foyer Résidence les Arcades** : Annie Linssolas fait le compte rendu du conseil de vie sociale qui a eu lieu au Foyer les Arcades deux fois par an.

## Procès-Verbal du Conseil Municipal du 26 novembre 2013

---

**Travaux Ecoles :** Maryline Aubrun demande des informations sur l'avancement des travaux aux Ecoles. Mr le Maire informe qu'une réunion de chantier a lieu tous les mercredis à 10 h 30 aux écoles.

Une réunion d'informations auprès des parents d'élèves a eu lieu le Mercredi 20 novembre. Seulement une douzaine de parents étaient présents. Ils ont été satisfaits de la présentation du projet.

En raison des travaux dans la cour de récréation de la maternelle , une nouvelle organisation des classes a été instaurée .

Mr TRILLON indique que l'assurance dommages ouvrages a été souscrite auprès de la MAIF.

**Travaux Chemin des Bassins :** Mr le Maire indique que les travaux de renforcement électrique se terminent Chemin des Bassins, il précise que la Maîtrise d'ouvrage était assurée par le SMDE.

**Communication :** Eric Saint Pierre informe le conseil que le prochain bulletin municipal sortira mi-janvier au plus tard. Il convient de lui adresser les articles rapidement.

**Réforme des rythmes Scolaires :** Une réunion entre parents, enseignants et la municipalité aura lieu le Mardi 3 décembre à 17 h 30 en mairie.

Eric Saint Pierre indique que lors du dernier conseil d'école ce sujet a déjà été évoqué.

**Accueil de Loisirs :** L'ensemble des élus donne son accord pour nommer le centre de Loisirs de Lézan « Lez'enfantillages ».

### *Délibérations prises dans la séance du 26/11/2013*

<i>115/2013</i>	<b>Subvention aux associations</b>
<i>116/2013</i>	<b>Subvention CCAS</b>
<i>117/2013</i>	<b>Convention SATEP</b>
<i>118/2013</i>	<b>Convention dématérialisation des actes</b>
<i>119/2013</i>	<b>Demande de subvention Grappe 3</b>
<i>120/2013</i>	<b>Augmentation de loyer</b>
<i>121/2013</i>	<b>Droits de préemption</b>

### *Signatures des membres présents à la séance*

Eric TORREILLES

## Procès-Verbal du Conseil Municipal du 26 novembre 2013

---

ASTIER Jean-Louis

AUBRUN Maryline

CARRASCO Sylvie

FERNANDES Annie

FESQUET Pascal

FRAISSE Bruno

LINSSOLAS Anne

SAINT PIERRE Eric

TRILLON Christian

WEISS David